

OBJECTIFS

- Maintenir les compétences de l'acteur PRAP au sein de l'entreprise.
- Revoir les méthodes d'observation et d'analyse des situations de travail
- Identifier les risques professionnels liés à la manutention, au transport manuel de charges, aux postures contraignantes et aux gestes répétitifs
- Participer efficacement à l'amélioration des conditions de travail et à la maîtrise des risques dans son entreprise.
- Etre capable d'appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'efforts pertinents.

Public

Salariés ayant des missions d'animation et de relai de la sécurité santé au travail.

Travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles.

Dirigeants TPE des secteurs de l'industrie du bâtiment et du commerce (IBC)

Organisation

Le déroulement de la formation est conforme au document de référence pédagogique élaboré par l'INRS en collaboration avec le réseau prévention.

La formation alterne exposés théoriques, exercices et études de cas concrets. Elle privilégie l'échange d'expériences et de pratiques entre les participants.

Le stage utilise les outils multimédia, supports vidéo et photographiques ainsi que du matériel servant aux exercices de mise en pratique.

Nombre de personnes

6 à 10 stagiaires

Lieu

Session inter-entreprises : Locaux de l'A.I.P.V.R

Session intra-entreprise : dans les locaux de l'entreprise

Durée

1 jour ou 2 demi-journées (7 heures)

Intervenant

➤ Ergonome Préventeur des Risques
(Formateur PRAP certifié INRS)

Evaluation

Selon les critères définis par l'INRS dans le référentiel de formation PRAP et transcrits dans une grille d'évaluation nationale.

Validation

A l'issue de l'évaluation, un certificat PRAP IBC (Industrie, Bâtiment, Commerce) est délivré au stagiaire qui a participé activement à l'ensemble de la formation et qui a fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur.

Ce certificat PRAP INRS est valable 2 ans.

Supports

A l'issue de la formation les stagiaires reçoivent des documents présentés en formation.

Pré-requis

Etre titulaire d'un certificat Acteur PRAP

CONTACT

Christine QUERCIA
04.75.78.54.32
c.quercia@aipvr.com

Tarif : Prestation comprise dans la cotisation annuelle d'adhésion à l'AIPVR.
Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles.